

**Procès Verbal n°38. Réunion du conseil d'administration de « Forestiers du Monde®-France ».
Vendredi 21 mars 2014**

Version 30 mars 2014

➤ Etaient présents :

En qualité de membres du bureau,

Jean-Noël CABASSY (Présidence collégiale),

Sylvie JOUVENCEAU (Secrétaire),

En qualité de membres du conseil d'administration :

Christine CABASSY-BEYLI

➤ Ont assisté par conférence téléphonique :

En qualité de membres du bureau de l'association :

Pascal OBSTETAR (Présidence collégiale)

Frédérique GAUTIER (Trésorière).

En qualité de membres du conseil d'administration :

Nelly OBSTETAR,

François DUGAST.

Lieu de réunion : siège de « Forestiers du Monde® - France », 42 B Avenue Victor HUGO, 21000 DIJON (Côte d'Or - France) Horaire : 20h00 – 22h00

1 - Approbation du procès verbal n°37 du vendredi 27 septembre 2013.

2 – Appel à cotisation 2014

3 - Adhésions à « Forestiers du Monde® ».

4 – Première journée internationale de la forêt en France : 21 mars 2014

5 - Adhésion de Forestiers du Monde® au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)

6 - Le guide pédagogique « Bâtir la forêt ». Seconde version française. Diffusion.

7 - Plan Régional volontaire d'Actions (PRA) Damier du frêne pour la Bourgogne. Etat d'avancement

8 - Contribution du collège Saint François de Sales de Dijon au PRA Damier du frêne.

9 - La création forestière pédagogique biodiversée de Saint Germain le Rocheux (21) : Etat d'avancement

10 - La création du bosquet biodiversé sur Dijon avec l'école maternelle Devosge de Dijon Information.

11 - Affaire du Golf de la Chassagne. Audience du 2 avril 2014 de la Cour d'Appel de Dijon. Information.

12 - Site Internet de « Forestiers du Monde® ». Projet tutoré avec l'Université de Bourgogne à Dijon. Information.

13 - Dates à inscrire sur votre agenda.

1 - Approbation du procès verbal n°37 du vendredi 27 septembre 2013.

(référence 2013_09_27_FDM_FR_X_AG_A)

Le procès verbal n°37 de l'assemblée générale du vendredi 27 septembre 2013 est approuvé.

2 – Appel de la cotisation annuelle 2014.

COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2014

Pour l'exercice 2014, la cotisation annuelle obligatoire reste fixée à **20 €** (pour mémoire, c'est le montant de la cotisation fixé lors de la fondation de « Forestiers du Monde® » en 2003)

Les membres sont invités à adresser dès à présent le chèque de leur cotisation 2014 d'un montant de 20 €, libellé à l'ordre de « Forestiers du Monde® ».

Les représentations locales et internationales dotées d'un compte bancaire sont habilitées à encaisser les cotisations annuelles (« Forestiers du Monde® – Ain Bugey », « Forestiers du Monde® – Cameroun », « Forestiers du Monde® – Madagascar »).

Au regard du caractère d'intérêt général de notre organisme, la **réduction fiscale** autorisée en France est égale à 66% des versements effectués selon l'article 200 du Code Général des Impôts. Ainsi pour 20 € de cotisation versée, vous pouvez bénéficier de 13,2 € de réduction fiscale (20 € x 66% = **13,20 €**). La cotisation ne revient finalement qu'à 6,80 € par adhérent. Un reçu pour « dons aux œuvres » permettant cette déduction fiscale sera émis uniquement sur demande expresse.

3 - Adhésions à l'association « Forestiers du Monde® »

Les adhésions des citoyennes et citoyens Emmanuel MOUTERDE, Guillaïn FRADIN, Jean LASTENNET, Laurianne NEVEU et Bernard DULION sont approuvées conformément à l'article 3 des statuts. Tout nouvel adhérent déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde® ». L'attention des nouveaux adhérents est attirée sur l'usage ordinaire

en vigueur au sein de « Forestiers du Monde® » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

4 – 21 mars 2014 : première journée internationale de la forêt en France.

Suite à l'Année Internationale des Forêts de 2011, l'Assemblée Générale des Nations Unies a souhaité mettre en avant les forêts et sensibiliser les citoyens du monde aux nombreux enjeux qui y sont liés. Il a donc été proclamé qu'à compter de 2013, le 21 mars serait la Journée Internationale des Forêts. C'est ainsi que l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE) et l'Interprofession Nationales France Bois Forêt (FBF) lanceront le 21 mars 2014 la première Journée Internationale des Forêts, avec le soutien du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt.

Pour cette occasion, en France, du 14 au 21 Mars 2014, des centaines de manifestations auront lieu pour faire découvrir au grand public ce patrimoine précieux et inestimable. Jacques Perrin sera le parrain exceptionnel de cette première édition. Il est connu pour son œuvre engagée, écologique et humaniste (Le Peuple Migrateur, Microcosmos, Océans). Son prochain film "saisons" nous fera découvrir la vie sauvage au travers notamment des forêts européennes.

5 - Adhésion de « Forestiers du Monde® » au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)

En application de la circulaire du 15 mai 2013 relative à la publication et à la mise en œuvre du protocole du système d'information sur la nature et les paysages (SINP), « Forestiers du Monde® » a adressé le 13 octobre 2013 à la DREAL Bourgogne une demande d'adhésion.

Par cette adhésion, nous indiquons

- partager les objectifs énoncés à l'article 3 du protocole;
- accepter l'organisation et le fonctionnement définis à l'article 5 du protocole;
- nous engager à respecter les principes de propriétés de données et de déontologie définis aux articles 11 et 12 du protocole;
- nous engager à ne pas vendre les données du SINP en l'état, sans plus-value intellectuelle ;

Sachant que nous serons amenés à mener des missions d'animation ou de formation thématique ou régionale nous nous engageons à

- organiser des animations ou des formations favorisant la mise en œuvre du SINP ;
- veiller au respect des principes énoncés dans ce protocole dans ses propres activités concernant la production, la qualification, la gestion et la valorisation des données sur la nature et les paysages, ou dans celles de ses partenaires dont il aurait connaissance.

Sachant que nous détenons des données naturalistes, notamment en relative au Damier du frêne, nous nous engageons à renseigner, mettre à disposition les métadonnées décrivant ses jeux de données selon les conditions prévues à l'article 10 du SINP.

Sachant que nous serons amenés à détenir des données numérisées, nous nous engageons à mettre à disposition régulièrement ses données selon le format de données élémentaire d'échange applicable au type de données concerné dans les conditions prévues à l'article 10 du protocole.

Les données élémentaires d'échange seront fournies :

- ☐ Avec une précision géographique limitée (donnée floutée à la ou les commune(s) concerné(es) , à un ou des maillage(s) terrestre(s) marin(s) ou aquatique(s) concerné(s), et le cas échéant, à des espaces de protection ou ZNIEFF)
- ☐ Avec la précision géographique maximale connue correspondant à celle de la donnée-source.

Conformément à l'article 8 du protocole du SINP , les délais de première mise à disposition des métadonnées et données élémentaires d'échange que « Forestiers du Monde® » détient seront arrêtés en commun.

6 - Le guide pédagogique « Bâtir la forêt ». Seconde version française. Diffusion.

La seconde version du guide pédagogique désormais intitulé « *Bâtir la forêt. Ensemble développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre* » fut fini d'imprimer en décembre 2013. Il est notamment enrichi du concept des bosquets biodivers. C'est aussi la première fois qu'un ouvrage pédagogique présente l'intérêt de la biodiversité attachée aux trouées forestières. Il a été adressé aux correspondants des représentations départementales, régionales et internationales de « Forestiers du Monde® ». Il a également été remis aux écoliers actuellement engagés dans des créations forestières pédagogiques biodiverses. Enfin, les ministères concernés (Forêt, Ecologie, Education Nationale) ainsi que les rédactions des principales publications de la filière forêt bois (Revue forestière française, La forêt privée, Le bois international, etc.) ont été destinataires d'un exemplaire. Nous tenons ici à remercier l'équipe des rédacteurs, des contributeurs ponctuels et des correcteurs qui ont accepté de s'investir dans ce projet rédactionnel parmi les plus importants portés par « Forestiers du Monde® ». Cet ouvrage peut être adressé à tout membre de « Forestiers du Monde® » sur simple demande ainsi qu'à toute

école qui s'engage dans un projet de création forestière pédagogique biodiverse. A noter qu'une centaine d'exemplaires a été remise à l'association Up2Green Reforestation

. Il sera le meilleur ambassadeur documentaire pour vous aider à promouvoir la démarche de création forestière pédagogique biodiverse auprès des élus territoriaux et des équipes enseignantes.

7 - Plan Régional volontaire d'Actions (PRA) Damier du frêne pour la Bourgogne. Etat d'avancement

25 exemplaires papier du PRA (version COPIL du 28 septembre 2014) ont été distribués en séance du 16 janvier 2014 du CSRPN Bourgogne par son vice-Président Vincent GODREAU, à l'attention de chacun des membres. La présentation de ce PRA est inscrite à l'ordre du jour de la réunion du CSRPN Bourgogne du 17 mai 2014. Nous disposons désormais des données extraites de la Bourgogne Base Fauna (même si aucune convention FDM-SHNA n'a été signée - seule une charte l'a été et cela nous semble déjà bien suffisant !) Elles ont été transmises à Pascal OBSTETAR pour lui permettre d'établir sur la base de la centaine de données disponibles la cartographie de la voirie rurale et forestière, sur laquelle des dispositions doivent être prises pour protéger les imagos qui les fréquenteront. Ces données sont à ce jour dans les services de la DREAL Bourgogne qui se charge, en relation avec l'ONF, de procéder à la recherche juridique des propriétaires des voiries potentiellement impactées.

Une fois les recommandations CSRPN Bourgogne obtenues, « Forestiers du Monde® » proposera sa candidature pour la qualité d'animateur du PRA (sous réserve d'obtenir les financements nécessaires).

A ce sujet, plusieurs possibilités sont envisageables pour l'animation du PRA si nous étions "retenus". Un binôme composé de Thomas LAMOTTE titulaire d'un diplôme d'animateur nature et Lauriane NEVEU ; titulaire d'un MASTER 2 en éthologie pourrait être constitué sous réserve que nous disposions du financement nécessaire. Lauriane NEVEU, titulaire d'un MASTER 2 en éthologie pourrait envisager de préparer une thèse sur le Damier, sous réserve d'identifier un directeur de thèse (enseignant chercheur HDR) et d'un financement pour cela. Un tel binôme permettrait de réunir toutes les compétences requises pour l'animation de ce PRA et pourrait s'appuyer sur les membres bénévoles de FDM.

Enfin, Pascal OBSTETAR mettra à disposition des membres de « Forestiers du Monde® » la cartographie des stations susceptibles d'abriter le Damier du Frêne présentée commune par commune et cela pour toute la Bourgogne. Ces cartes permettront d'orienter les recherches de noyaux de populations résiduels.

8 - Contribution du collège Saint François de Sales de Dijon au PRA en faveur du Damier du frêne.

A l'initiative du professeur Alexandre FEVRE, professeur de SVT du collège Saint François de Sales de Dijon désireux d'engager sa classe de 6^{ième} « sciences » sur la thématique de la biodiversité forestière, il a été élaboré conjointement le projet Sciences « Agissons pour la biodiversité de nos forêts ».

Cette classe de collégiens est ainsi chargée de préparer la maquette d'un fascicule grand public de présentation du Damier du frêne et de ses enjeux de conservation, action S5 du PRA en faveur du damier du frêne. Cette plaquette devra également favoriser l'adhésion des citoyens à notre programme de formation d'observateur bénévole du Damier du Frêne, action S2 du PRA, et ce sur toute la Bourgogne en liaison avec la mise à disposition d'une cartographie régionale des stations potentielles.

Pour le financement de cette publication (conception infographique et impression en 2000 exemplaires), un dossier a été présenté au « fonds MAIF pour l'éducation »

Par ailleurs, ces élèves vont participer concrètement à la plantation d'un bosquet biodivers au cours de l'année (site de Saint Julien avec 4,74 ha de terrain communal). Cette plantation est pour eux l'occasion d'être acteur de la biodiversité forestière. Dans quelques années, ils pourront alors découvrir l'évolution de leur forêt. Outre les interventions pédagogiques en classe action, l'action sur le terrain se déroulera sur deux dimanches matins afin d'impliquer les parents :

- Dimanche matin 21 mars 2014 pour l'implantation des jalons et l'apprentissage des techniques de plantation
- Dimanche matin 6 avril 2014 pour la plantation d'un bosquet biodivers d'une centaine de plants.

La plantation de ce nouveau bosquet biodivers est financée par le don d'un particulier, membre de « Forestiers du Monde® ».

9 - La création forestière pédagogique biodiverse de Saint Germain le Rocheux (21) : Etat d'avancement

Le projet consiste à bâtir une forêt pédagogique bio diverse sur un terrain propriété d'un particulier Mr Christian BOILEAU sur le territoire communal de Saint Germain le Rocheux (21), ce qui est une première en Bourgogne. Une convention tri-partite associant le propriétaire, la commune et « Forestiers du Monde® » signée le 25 novembre 2013 fixe les modalités en mesure d'assurer la pérennité de ce projet. Mr Christian BOILEAU, propriétaire du terrain, co-signataire, finance l'acquisition des matériels forestiers.

Anne DAVAINÉ et Nicolas DULION au titre de la représentation « Forestiers du Monde® – Nord Côte d'Or » sont chargés de la mise en œuvre de ce projet pédagogique et de la recherche des financements possibles.

Les deux premiers bosquets (200 plants d'arbres et d'arbustes) ont été plantés par les écoliers le 12 novembre 2013. Deux nouveaux bosquets ont été mis en terre le vendredi 14 mars 2014 avec de nouvelles classes locales. La plantation sera achevée en novembre 2014.

Le dossier de candidature pour « Le trophée de la biodiversité », concours organisé par le Conseil Régional de Bourgogne, n'a pas été reçu. Un contact est pris avec l'agence locale du Crédit Agricole pour le financement d'une signalétique qui reste à concevoir.

10 - La création du bosquet biodivers au sein de la zone d'activité économique Valmy 3 de Dijon avec l'école maternelle DEVOSGE de Dijon Information

Dans le cadre de son projet d'école la directrice de l'école maternelle DEVOSGE de Dijon, sollicite « Forestiers du Monde® » pour la plantation d'un bosquet biodivers illustrant la forêt des lutins. Après maintes démarches auprès de la municipalité de Dijon, un terrain est identifié au sein de la zone d'activité économique Valmy 3. Ce bosquet représente "la forêt magique" des écoliers dans le cadre du conte qui constitue le projet de l'école sur cette année scolaire. Le bosquet biodivers que nous avons imaginé est composé de 80 plants d'arbres et d'arbustes forestiers. Nous avons également commandés des tuteurs et des protections biodégradables en bambou. 3 classes de maternelles viendront lundi matin 7 avril, 2 classes viendront mardi matin 8 avril 2014.

11 - Affaire du Golf de la Chassagne. Dépôt de plainte de « Forestiers du Monde® ». Audience de la chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Dijon du mercredi 2 avril 2014. Information.

Monsieur Philippe RANCE, membre de la SARL Pré Lamy propriétaire du golf de la Chassagne et par ailleurs garde forestier ONF, ayant fait appel de sa condamnation en première instance par le tribunal correctionnel de Dijon, l'affaire sera audenciée auprès de la chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Dijon le mercredi 2 avril 2014 à 14h00. L'audience sera préparée avec notre avocat Maître Loïc DUCHANOY.

12 - Site Internet de « Forestiers du Monde® ». Projet tutoré avec l'IUT communication numérique (licence professionnelle) de l'Université de Bourgogne à Dijon. Information.

En l'absence de temps disponible pour maintenir notre site Internet, et afin d'identifier un nouvel administrateur bénévole, nous avons sollicité l'Université de Bourgogne. En effet, dans le cadre de la licence professionnelle « Communication numérique » dispensée par l'IUT de Dijon, des projets de création de site Internet sont recherchés sous réserve qu'il s'agisse d'activités non lucratives et compatibles avec l'enseignement universitaire. « Forestiers du Monde® » a fait part de son besoin de disposer d'un nouveau site Internet en mesure de présenter l'ONGE, son objet, ses représentations et délégations et ses projets. Une négociation est engagée afin de présenter notre besoin en qualité de projet tutoré à un groupe d'étudiants d'octobre 2014 à fin mars 2015; Notre proposition, au regard des valeurs qui nous animent et de notre qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public a été bien reçue. Ce projet serait mené à titre gracieux mais nécessitera, a minima deux rendez vous par mois avec les étudiants engagés. Le nouveau site internet de « Forestiers du Monde® » pourrait donc être disponible en début d'année 2015.

13 - Dates à inscrire sur votre agenda.

- **Mercredi 2 avril 2014** (à parti de 14h00) : Cour d'appel de Dijon. Affaire du Golf de la Chassagne.
- **Dimanche matin 6 avril 2014** (rendez vous à 9h30): plantation sur St Julien (21) d'un bosquet biodivers avec les parents et collégiens de St François de Sales. Invitation des partenaires, amis et membres de « Forestiers du Monde® ».
- **Vendredi 13 juin 2014** : Assemblée générale annuelle ordinaire de « Forestiers du Monde® - France »